

# BULLETIN-RÉPONSE

MADAME, MONSIEUR : .....

ADRESSE POSTALE :

.....  
.....  
.....

Téléphone (fixe) : ..... (mobile) : .....

Courriel : .....

**=> Je serai présent(e) le Samedi 22 septembre 2018 (l'AG du CDTHED commence à 14h30 et finit vers 18h) : OUI  NON**

*L'AG est publique, donc ouverte à tous, mais seuls les adhérents à jour de cotisation peuvent voter. Nous invitons les personnes handicapées à réserver dès le mardi 11 septembre leur transport en téléphonant au service PMR de la SEMITAG, au 04 76 20 66 33 — Nous appeler au 04 76 84 62 95 en cas de problèmes.*

Je voudrais discuter le problème suivant : .....

..... (compléter en écrivant au verso).

**Pour aider notre association à se développer, vous pouvez adhérer au CDTHED.**

Fondé le 11 mai 1985, le Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Égalité des Droits (CDTHED) a pour but la défense des intérêts matériels et moraux des personnes handicapées. Notre association est ouverte aussi bien aux handicapés (travailleurs ou non-travailleurs) et aux personnes âgées ou malades, qu'à leurs parents et amis ainsi qu'aux professionnels de l'action sociale et de la santé. Elle est aussi ouverte aux syndicalistes, aux militants associatifs, et d'une manière plus générale à tous ceux qui veulent soutenir l'action des handicapés, quelles que soient leurs opinions politiques ou philosophiques.

**Association non gestionnaire de services, le CDTHED a pour principales ressources les cotisations de ses adhérents, ce qui garantit son indépendance vis-à-vis des institutions et des groupes de pression. Élus et mandatés directement par l'Assemblée Générale, ses responsables n'ont de compte à rendre qu'aux adhérents. L'Assemblée Générale est souveraine, elle est convoquée au moins une fois par an.**

L'Association établit la liste des revendications exprimées collectivement par les personnes handicapées elles-mêmes : droit à l'instruction, droit à des soins de qualité correctement remboursés, droit à un véritable emploi avec un véritable statut, droit à des ressources décentes (y compris pour ceux qui ne peuvent pas travailler), droit à l'autonomie, au logement et aux transports, aux loisirs et à la culture, etc. Elle s'efforce de faire connaître ces revendications, et de les défendre le plus efficacement possible auprès des pouvoirs publics et des autorités concernées, en se plaçant exclusivement du point de vue des intérêts des handicapés.

Sans se substituer aux organismes sociaux ni aux intéressés, le CDTHED assure aussi le conseil et l'information en ce qui concerne les dossiers individuels, au mieux des intérêts de ses mandants. Nous aidons nos adhérents à défendre leurs dossiers devant les diverses commissions qui examinent leurs demandes.

**Il faut savoir toutefois que pour mener toutes ces actions nous n'avons pas de permanents, uniquement des militants à titre bénévole qui interviennent en fonction de leurs disponibilités et de leurs handicaps. C'est pourquoi tous les renforts seront les bienvenus !**

**=> J'adhère au CDTHED en versant ma cotisation 2018 à l'ordre du CDTHED**

(La cotisation est payable une première fois au moment de l'adhésion, et ensuite chaque année civile, entre janvier et mars) :

Cotisation minimale : 15 €

Cotisation + Soutien : 20 €  30 €  40 € ou plus

Date, Signature : .....

**Renseignements facultatifs** : Profession : ..... (si vous ne travaillez pas, vous pouvez préciser allocataire, retraité, demandeur d'emploi, etc.) Année de naissance : .....

Qualité : personne handicapé(e)  Parent(e)/conjoint(e) de handicapé  autres cas

*NB : Ces informations seront utilisées conformément à l'article 7 de la Loi du 6/1/1978. Vous pouvez accéder aux données vous concernant dans le fichier constitué et y apporter les modifications souhaitées. Le CDTHED refuse de communiquer les noms de ses adhérents à qui que ce soit (institution, organisme social, etc.).*

**Retourner à : CDTHED — 4 place des Jacobins — 38130 Échirolles**